



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
2 août 2006
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2006

New York, 11-13 septembre

Point 11 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP – Programmes de pays et questions connexes

Fonds des Nations Unies pour la population

**Projet de descriptif de programme de pays
pour El Salvador**

Assistance proposée : 10,5 millions de dollars, dont 3,5 millions à prélever sur les ressources ordinaires et 7 millions à financer à l'aide de cofinancements et/ou d'autres ressources, notamment des ressources ordinaires

Période du programme : Cinq ans (2007-2011)

Cycle de l'assistance : Sixième

Catégorie sur la base de la décision de 2005/13 : B

Assistance proposée par domaine de base du programme

(En millions de dollars)

	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	Total
Santé procréative	1,5	6,0	7,5
Population et développement	1,0	0,6	1,6
Égalité des sexes	0,4	0,4	0,8
Coordination du programme et assistance	0,6	–	0,6
Total	3,5	7,0	10,5



I. Analyse de la situation

1. El Salvador est un pays à revenu entre faible et moyen avec un produit intérieur brut (PIB) de 2 350 dollars par habitant (2004). Depuis 1992, l'année où les accords de paix ont mis fin à une guerre de 12 ans, il a fait des progrès impressionnants dans les domaines économique et social. La pauvreté générale a reculé, passant de 58 % en 1992 à 36 % en 2003, et la pauvreté extrême a fortement régressé, passant de 27 à 14 %. Avec une population de 6,7 millions d'habitants vivant sur un territoire de 21 000 kilomètres carrés, c'est le plus petit pays et le plus densément peuplé des Amériques. En 2003, le taux de croissance démographique annuel était de 2,2 %.

2. D'après le bilan commun de pays, El Salvador a progressé vers la réalisation de nombreux objectifs du Millénaire pour le développement. La cible en matière d'extrême pauvreté a été atteinte en 2002, et la cible pour le taux de mortalité infantile devrait l'être avant 2015. El Salvador pense atteindre l'objectif d'accès universel à l'éducation primaire d'ici à 2015. Il n'y a pas de disparités garçons-filles dans les taux de scolarisation.

3. Malgré ces avancées, El Salvador rencontre des difficultés dans ses efforts pour : a) réduire la pauvreté; b) assurer un accès équitable à la croissance économique et aux services sociaux, en particulier dans les zones marginales et rurales; et c) réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement dans les domaines de la santé maternelle, du VIH/sida, de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes.

4. La mortalité maternelle reste un défi redoutable. Le ratio de mortalité maternelle a augmenté, passant de 120 décès pour 100 000 naissances vivantes en 1998 à 173 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2003. Une étude de 2004 sur le parc existant et l'utilisation des services d'obstétrique d'urgence a indiqué que la plupart des décès maternels étaient évitables et qu'il y avait des différences importantes d'un service d'obstétrique d'urgence à l'autre.

5. Le taux de prévalence de la contraception a augmenté, passant de 59,7 % en 1998 à 67,3 % en 2003. Cependant, l'accès aux services de planification familiale est limité pour les adolescents, les femmes pauvres, les femmes des zones rurales et les femmes n'ayant reçu aucune éducation formelle.

6. S'agissant du VIH/sida, El Salvador a fait des progrès en ce qui concerne ses cadres stratégique, programmatique et législatif. Même si l'épidémie est concentrée chez les groupes vulnérables, elle se propage rapidement parmi les femmes et les jeunes. En 2000, le ratio était de trois hommes infectés pour une femme; le ratio est actuellement de 1,3 homme pour une femme.

7. El Salvador a accru son volume de données sociodémographiques. Un recensement de la population et des logements est en cours, le premier en plus de 14 ans. Il permettra au Gouvernement de mieux intégrer les variables démographiques dans les stratégies de développement et de réduction de la pauvreté et fournira des informations utiles sur les groupes autochtones. Il facilitera également la planification environnementale et spatiale, le développement territorial ainsi que la gestion des risques et des catastrophes, compte tenu de la vulnérabilité du pays aux catastrophes naturelles.

8. La migration est un problème majeur. En 2004, environ 3 millions de Salvadoriens résidaient hors du pays. Les rapatriements de salaire de personnes travaillant à l'étranger (estimés à 16 % du PIB en 2005) sont une source essentielle de revenus pour de nombreuses familles salvadoriennes, qui les aide à sortir de la pauvreté. Cependant, il y a lieu de prendre des mesures propres à maximiser les avantages de la migration et à protéger les droits humains des migrants et de leur famille.

9. La violence est un problème important qui a des répercussions sur le plan économique et social ainsi que sur le plan de la santé et de la gouvernance, en particulier pour les jeunes. Il est nécessaire et urgent d'investir dans des politiques et programmes globaux en faveur de la jeunesse, qui visent à prévenir la violence entre les jeunes.

10. Malgré les avancées concernant les cadres juridique et politique en faveur de l'égalité entre les sexes, les barrières socioculturelles ainsi que les contraintes institutionnelles et financières entravent leur mise en œuvre. La participation des femmes à la vie politique demeure faible, et la violence sexiste affecte les femmes dans toutes les catégories sociales. Selon l'enquête sur la santé familiale de 2003, 19,7 % des femmes vivant en union ont été victimes de violences corporelles de la part de leurs partenaires.

II. Résultats et enseignements tirés de la coopération passée

11. C'est en 1974 que le FNUAP a commencé à apporter son assistance à El Salvador. Le cinquième programme de pays (2003-2006) a été approuvé pour un montant total de 5,1 millions de dollars, dont 2,4 millions à prélever sur les ressources ordinaires et 2,7 millions sur d'autres ressources. Au début de 2006, le FNUAP avait mobilisé 2 060 000 dollars pour le programme.

12. L'un des principaux succès du programme actuel a été le soutien apporté à la planification et à la mise en œuvre du recensement de la population et des logements. Ce soutien permettra d'accroître le volume et d'améliorer l'utilisation des données sociodémographiques, ventilées par âge et par sexe, y compris les indicateurs concernant les populations autochtones.

13. Le FNUAP a apporté une contribution majeure à l'amélioration du cadre de politique générale concernant la santé procréative et à l'élargissement de l'accès aux services de santé procréative. Le FNUAP a apporté son soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan national de santé procréative (2005-2010); du plan stratégique national pour la prévention, le traitement et le contrôle du VIH/sida (2005-2010); et du programme national pour la santé des adolescents. Le FNUAP a également collaboré à un programme novateur pour les adolescentes. Mis en œuvre par le FNUAP en coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le PNUD, l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le programme a aidé à améliorer la santé des jeunes femmes dans 13 communes.

14. Au cours du programme actuel, le FNUAP a soutenu : a) les activités de plaidoyer pour les droits en matière de procréation, en particulier par l'intermédiaire du Groupe parlementaire salvadorien sur la population et le développement; b) la

sécurité d’approvisionnement en produits de santé procréative, par la signature d’un accord permettant d’acquérir des produits anticonceptionnels par l’intermédiaire du FNUAP; et c) les activités humanitaires déployées dans les situations d’urgence provoquées par des ouragans, des inondations et des éruptions volcaniques.

15. Une campagne interorganisations réussie sur les objectifs du Millénaire pour le développement a démontré les avantages de la collaboration interinstitutionnelle. Le programme a également démontré tout l’intérêt qu’il y avait à forger des alliances avec des secteurs divers, notamment la société civile, les parlementaires, les organisations confessionnelles et les médias, afin de garantir un contexte propice à la mise en œuvre du Programme d’action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

III. Programme proposé

16. Le programme proposé reflète les objectifs, les résultats escomptés et les stratégies du Plan-cadre des Nations Unies pour l’aide au développement, lequel reflète les priorités nationales. Le FNUAP et le Gouvernement ont élaboré ce programme dans le contexte des objectifs du Millénaire pour le développement, du Programme d’action de la CIPD et du Plan de financement pluriannuel du FNUAP 2004-2007.

17. Les stratégies du programme mettront l’accent sur une approche en faveur des pauvres, intégrant la distinction hommes-femmes et fondée sur les droits. Ce programme comportera trois volets : a) la santé procréative; b) la population et le développement; et c) l’égalité entre les sexes. Il portera principalement sur les domaines que le Gouvernement et les Nations Unies ont déjà identifiés comme des domaines où une assistance est requise : utilisation plus judicieuse des ressources et création de synergies pour obtenir des résultats durables.

18. Le programme portera essentiellement sur : a) la gouvernance démocratique; b) le développement économique et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement; c) le capital social et humain; et d) la gestion de l’environnement et des risques.

Volet santé procréative

19. Les résultats escomptés au titre du volet santé procréative sont les suivants : a) renforcement du cadre juridique et politique aux niveaux national et local pour promouvoir la santé procréative et les droits en matière de procréation; et b) accès équitable à des services de santé procréative complets et de qualité dans le contexte de la réforme du secteur de la santé.

20. *Produit 1 : la politique nationale de la santé a incorporé l’hygiène sexuelle et la santé procréative avec une perspective antisexiste et fondée sur les droits.* Pour obtenir ce résultat, le FNUAP soutiendra le Ministère de la santé publique pour : a) l’élaboration et la mise en œuvre d’une politique nationale de la santé, avec une attention particulière pour l’hygiène sexuelle et la santé procréative des adolescents et pour la prévention dans le domaine du VIH; b) le développement de la capacité administrative et technique des personnels de santé en vue de la mise en œuvre des politiques et de la mise à jour et/ou de l’élaboration des plans et programmes

touchant à l'hygiène sexuelle et à la santé procréative; et c) la mise en œuvre des politiques de suivi et d'évaluation.

21. *Produit 2 : les parlementaires ainsi que les principaux responsables gouvernementaux et membres de la société civile sont informés des problèmes d'hygiène sexuelle et de santé procréative et apportent leur soutien dans ce domaine.* Pour obtenir ce résultat, le FNUAP : a) consolidera les alliances stratégiques avec les principaux partenaires sur les questions d'hygiène sexuelle et de santé procréative, dans une perspective antisexiste et fondée sur le droit; et b) élaborera des arguments fondés sur des faits concrets, favorisera une sensibilisation et appuiera la formation aux liens entre hygiène sexuelle et santé procréative, aux objectifs du Millénaire pour le développement et aux stratégies ou plans de réduction de la pauvreté.

22. *Produit 3 : capacité améliorée du personnel de santé à fournir des services complets et de qualité dans le domaine de l'hygiène sexuelle et de la santé procréative.* Pour obtenir ce résultat, le programme : a) dispensera une formation au personnel administratif et technique du secteur de la santé pour les soins obstétricaux d'urgence et d'autres domaines, aux fins de la réduction de la mortalité maternelle; b) créera une capacité garantissant la sécurité d'approvisionnement en matière de produits de santé procréative; c) appuiera les efforts d'actualisation des normes et procédures en matière de santé procréative; et d) contrôlera et évaluera la qualité des services en matière d'hygiène sexuelle et de santé procréative.

23. *Produit 4 : les adolescents accèdent plus facilement à l'information et à l'éducation sur l'hygiène sexuelle et la santé reproductive, y compris l'éducation sexuelle et la prévention du VIH/sida.* Le FNUAP soutiendra le Ministère de l'éducation et de la société civile dans l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de préparation à la vie active à l'intention des adolescents et des jeunes des secteurs d'éducation formel et informel. Il soutiendra également l'actualisation des matériels d'enseignement et de formation.

Volet population et développement

24. Les résultats escomptés au titre de ce volet sont : a) un volume accru de données démographiques à tous les niveaux, permettant d'améliorer l'efficacité des politiques et programmes de développement; et b) la prise en compte des liens entre population et développement dans les politiques, plans et programmes de développement national et local.

25. *Produit 1 : actualisation de la base nationale de données statistiques sociodémographiques.* On obtiendra ce résultat en apportant à la Direction générale des statistiques et du recensement le soutien suivant : a) assistance technique à la planification et à la mise en œuvre du sixième recensement de la population et du cinquième recensement des logements et pour actualiser les autres statistiques nationales; b) renforcement de la capacité nationale à appliquer les technologies et procédés modernes de collecte et d'analyse de données; et c) appui à la diffusion et à l'utilisation des données sociodémographiques (ventilées par sexe, âge, zone géographique et population autochtone) par le Gouvernement et les autres institutions nationales, y compris la société civile et le monde universitaire.

26. *Produit 2 : renforcement de la capacité nationale et locale à planifier, mettre en œuvre, contrôler et évaluer les politiques publiques qui intègrent les variables démographiques et leurs liens avec le développement.* Pour obtenir ce résultat, un soutien sera apporté aux efforts des institutions nationales et locales visant à : a) développer la capacité à utiliser les données sociodémographiques pour la planification; b) prendre en compte les données sociodémographiques lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes de développement et de réduction de la pauvreté, en attirant l'attention sur des questions telles que la migration et les groupes autochtones; c) soutenir les systèmes d'information dans le but d'assurer une meilleure préparation aux catastrophes naturelles et d'en atténuer les effets, notamment par la prise en compte des données démographiques pour l'aménagement urbain; et d) favoriser la prise en compte des problèmes des jeunes dans les politiques publiques.

Volet égalité entre les sexes

27. Le résultat escompté au titre du volet égalité entre les sexes est la consolidation des mécanismes institutionnels nationaux et locaux et la promotion des pratiques socioculturelles qui protègent les droits des femmes et des fillettes et vont dans le sens de l'équité et de l'égalité entre les sexes.

28. *Produit 1 : renforcement des institutions nationales, y compris la société civile, pour défendre et promouvoir l'équité et l'égalité entre les sexes dans le contexte des objectifs du Millénaire pour le développement.* On obtiendra ce résultat : a) en soutenant les mécanismes nationaux dans la mise en œuvre des normes garantissant l'équité et l'égalité entre les sexes; b) en aidant les parlementaires et les parties prenantes principales à promouvoir l'analyse et l'examen des normes internationales qui protègent et préconisent l'équité et l'égalité entre les sexes; et c) en soutenant les programmes de la société civile qui favorisent une plus grande participation des femmes à la vie politique et œuvrent en faveur de l'égalité des chances pour ces dernières.

29. *Produit 2 : renforcement des institutions nationales qui soutiennent et protègent les femmes, les adolescents, les jeunes et les personnes âgées dans la prévention contre la violence sexiste.* On obtiendra ce résultat en formant des institutions nationales à l'application de normes aux fins de la prévention de la violence sexiste.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

30. Pour l'exécution et la mise en pratique du programme, on appliquera la modalité d'exécution nationale, avec une approche harmonisée du transfert des fonds en espèces. Le FNUAP et le Gouvernement contrôleront la contribution du programme aux résultats du système des Nations Unies sur la base du plan de suivi et d'évaluation du PNUAD. Dans le cadre du PNUAD, le Gouvernement et le système des Nations Unies créeront un comité de suivi. Le FNUAP participera à ce comité, qui observera de près la mise en œuvre du programme et donnera des orientations stratégiques. Le personnel du FNUAP et les homologues nationaux effectueront des visites de contrôle sur les sites de projets au moins deux fois par an. Le Gouvernement et le FNUAP procéderont à des examens annuels du programme de pays. Le FNUAP participera à l'examen à mi-parcours du PNUAD.

31. Le bureau de pays du FNUAP apportera son soutien pour renforcer la coordination et la collaboration entre les institutions gouvernementales, les institutions nationales et les organisations de la société civile, en combinant leurs avantages comparatifs lors de l'exécution des programmes afin d'obtenir des résultats durables. Les consultants nationaux et l'Équipe d'appui technique au pays du FNUAP à Mexico (Mexique) apporteront une assistance technique.

32. Le bureau de pays du FNUAP se compose d'un représentant, d'un représentant adjoint et de personnel administratif et d'appui, conformément à la typologie approuvée pour les bureaux de pays. Le FNUAP affectera des fonds à trois postes nationaux du programme, à un poste dans le domaine de l'informatique et à un poste d'appui supplémentaire. Pour renforcer la mise en œuvre du programme, le FNUAP s'efforcera de mobiliser des ressources supplémentaires auprès des donateurs intéressés et auprès d'organisations publiques et privées, notamment des ressources pour acquérir des produits de santé procréative, conformément à l'accord signé en février 2004 entre le FNUAP et le Gouvernement.

Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour El Salvador

Priorités nationales : a) Faciliter l'accès des enfants et des adolescents à des services d'éducation de qualité; b) diminuer les taux de malnutrition et de mortalité infantile; c) améliorer la santé des femmes; et d) réduire l'incidence du VIH/sida

Résultat escompté par le PNUAD : d'ici à 2001, le Gouvernement et les institutions de la société civile ont amélioré leur capacité à garantir l'égalité en droit, nécessaire pour satisfaire les besoins élémentaires et fondamentaux de l'homme grâce à la participation des citoyens aux niveaux national et local

<i>Volet de programme</i>	<i>Résultats escomptés, indicateurs de résultats, points de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Produits, indicateurs d'exécution, points de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif provisoire par volet de programme</i>
Santé procréative	<p>Résultat escompté :</p> <p>Renforcement des cadres juridique et politique aux niveaux national et local pour promouvoir la santé procréative et les droits en matière de procréation</p> <p>Indicateur de résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les questions de santé procréative et les droits en matière de procréation sont intégrés dans les politiques et normes sectorielles. <p>Point de référence :</p> <p>Politiques et normes sectorielles</p> <p>Résultat escompté :</p> <p>Accès équitable à des services de santé procréative complets et de qualité dans le cadre de la réforme du secteur de la santé</p> <p>Indicateurs de résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> Taux de prévalence de la contraception en zone rurale Proportion d'accouchements assistés par du personnel qualifié en zone rurale Utilisation de préservatifs lors du dernier rapport sexuel à haut risque Taux de fécondité des adolescentes <p>Point de référence :</p> <p>Enquête sur la santé familiale de 2003</p>	<p>Produit 1 :</p> <p>La politique nationale de la santé a intégré l'hygiène sexuelle et la santé procréative, avec une perspective antisexistes et fondée sur les droits.</p> <p>Indicateur d'exécution :</p> <ul style="list-style-type: none"> La politique de santé touchant à l'hygiène sexuelle et à la santé procréative a été approuvée et mise en œuvre. <p>Produit 2 :</p> <p>Les parlementaires ainsi que les principaux responsables gouvernementaux et membres de la société civile sont informés des problèmes d'hygiène sexuelle et de santé procréative et apportent leur soutien dans ce domaine.</p> <p>Indicateur d'exécution :</p> <ul style="list-style-type: none"> Alliances stratégiques forgées avec les principaux partenaires sociaux <p>Produit 3 :</p> <p>Capacité améliorée du personnel de santé à fournir des services complets et de qualité dans le domaine de l'hygiène sexuelle et de la santé procréative</p> <p>Indicateur d'exécution :</p> <p>Plans de formation élaborés et mis en œuvre, y compris services d'obstétrique d'urgence, pour réduire la mortalité infantile, promouvoir l'hygiène sexuelle et la santé procréative, garantir l'hygiène sexuelle et la santé procréative des adolescents et assurer l'approvisionnement en produits de santé procréative, selon une approche antisexistes et fondée sur le droit</p>	<p>Ministères de la santé et de l'éducation; Secrétariat technique de la présidence; Congrès; gouvernements locaux; Secrétariat national à la jeunesse; Secrétariat national à la famille; Institut national pour le développement de la femme; organisations non gouvernementales (ONG)</p> <p>Ministère de la santé publique; Ministère de l'éducation; Assemblée législative; secteur judiciaire; gouvernements locaux; Secrétariat national à la jeunesse; Secrétariat national à la famille; ONG spécialisées dans les domaines de la santé et de l'éducation; institutions de coopération internationale</p>	<p>7,5 millions de dollars</p> <p>(1,5 million de dollars prélevés sur les ressources ordinaires et 6 millions sur d'autres ressources)</p>

Volet de programme	Résultats escomptés, indicateurs de résultats, points de référence et cibles du programme de pays	Produits, indicateurs d'exécution, points de référence et cibles du programme de pays	Partenaires	Montant indicatif provisoire par volet de programme
		<p>Produit 4 :</p> <p>Les adolescents et les jeunes accèdent plus facilement à l'information et à l'éducation sur l'hygiène sexuelle et la santé procréative, y compris l'éducation sexuelle et les services de prévention du VIH/sida.</p> <p>Indicateur d'exécution :</p> <ul style="list-style-type: none"> Stratégies d'éducation sexuelle, y compris sur les moyens de se prémunir contre le VIH/sida, dans les secteurs d'éducation formel et informel 		
	<p>Priorités nationales : a) ouvrir de nouveaux débouchés économiques, en particulier pour les femmes et les groupes vulnérables; b) réduire le nombre de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté; c) améliorer la durabilité de l'environnement du pays; d) augmenter le nombre de personnes ayant un accès durable aux ressources en eau; et e) réduire l'impact des catastrophes sur la population</p> <p>Résultats escomptés par le PNUAD : a) d'ici à 2011, capacités nationales améliorées en matière d'élaboration et de mise en œuvre des politiques, stratégies et plans de développement visant une croissance économique équitable et durable, la création massive d'emplois de qualité, une réduction des inégalités et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement; et b) d'ici à 2011, politiques et stratégies publiques ainsi que programmes participatifs mis en œuvre aux niveaux national et local aux fins d'une gestion intégrée de l'environnement et des risques</p>			
Population et développement	<p>Résultat escompté :</p> <p>Volume accru de données démographiques à tous les niveaux pour améliorer l'efficacité des politiques et programmes de développement</p> <p>Indicateur d'exécution :</p> <ul style="list-style-type: none"> Utilisation de données ventilées par sexe, âge et zone géographique <p>Point de référence :</p> <p>Cinquième recensement de la population; quatrième recensement des logements; autres enquêtes</p> <p>Résultat escompté :</p> <p>Les liens entre la population et le développement sont pris en compte dans les politiques, plans et programmes nationaux et locaux de développement.</p>	<p>Produit 1 :</p> <p>Actualisation de la base nationale de données statistiques sociodémographiques</p> <p>Indicateur d'exécution :</p> <ul style="list-style-type: none"> Recensement de la population et des logements effectué Amélioration de la base de données statistiques sociodémographiques, ventilées par sexe et par âge, y compris les données relatives aux groupes ethniques <p>Produit 2 :</p> <p>Renforcement de la capacité nationale et locale à planifier, mettre en œuvre, contrôler et évaluer les politiques publiques qui intègrent les variables démographiques et leurs liens avec le développement</p> <p>Indicateurs d'exécution :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les politiques, stratégies et plans nationaux et locaux ont intégré les variables démographiques, y compris la migration, et établit des liens entre la population et la pauvreté (par exemple, le programme de réseaux de solidarité). 	<p>Ministères de la santé; de l'éducation; de l'environnement; de la gouvernance; de l'économie; du logement et de l'urbanisme; Secrétariat technique de la présidence; gouvernements locaux; ONG; université; institutions des Nations Unies et autres institutions de coopération</p> <p>Ministères de la santé; de l'éducation; de l'environnement; de la gouvernance, de l'économie; du logement et de l'urbanisme;</p>	<p>1,6 million de dollars</p> <p>(1 million prélevé sur les ressources ordinaires et 0,6 million sur d'autres ressources)</p>

<i>Volet de programme</i>	<i>Résultats escomptés, indicateurs de résultats, points de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Produits, indicateurs d'exécution, points de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif provisoire par volet de programme</i>
	<p>Indicateur d'exécution du produit :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les liens entre la population et la pauvreté sont pris en compte dans les plans de réduction de la pauvreté. <p>Point de référence : Politiques publiques nationales et locales</p>	<ul style="list-style-type: none"> Prise en compte des problèmes des jeunes dans les politiques publiques 	Secrétariat technique de la Présidence; gouvernements locaux; ONG; universités; institutions des Nations Unies et autres institutions de coopération	
Priorités nationales : a) renforcer la gouvernance; b) développer les modalités d'exécution démocratiques; et c) garantir la sécurité des citoyens				
Résultat escompté par le PNUAD : d'ici à 2011, El Salvador aura renforcé ses capacités institutionnelles aux niveaux national et local avec un système de partis politiques fonctionnant sur le mode participatif et garantissant le respect des droits de l'homme et l'exercice de la coexistence sociale dans le contexte d'une société informée et émancipée				
Égalité entre les sexes	<p>Résultat escompté :</p> <p>Consolidation des mécanismes institutionnels nationaux et locaux et promotion des pratiques socioculturelles qui protègent les droits des femmes et des fillettes et vont dans le sens de l'équité et l'égalité entre les sexes</p> <p>Indicateur de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les institutions nationales et locales appliquent les normes qui garantissent l'équité et l'égalité entre les sexes <p>Point de référence :</p> <p>Législation et mécanismes institutionnels</p>	<p>Produit 1 :</p> <p>Institutions nationales renforcées, y compris la société civile, pour défendre et promouvoir l'équité et l'égalité entre les sexes dans le contexte des objectifs du Millénaire pour le développement</p> <p>Indicateurs d'exécution :</p> <ul style="list-style-type: none"> Des mécanismes nationaux garantissent l'équité et l'égalité entre les sexes Les parlementaires et les principaux acteurs encouragent l'analyse et l'examen des lois et normes internationales Participation politique accrue des femmes <p>Produit 2 :</p> <p>Renforcement des institutions nationales qui soutiennent et protègent les femmes, les adolescents, les jeunes et les personnes âgées dans le domaine de la prévention de la violence sexiste</p> <p>Indicateur d'exécution :</p> <p>Les institutions nationales appliquent les normes relatives à la prévention de la violence sexiste.</p>	Ministères de l'éducation; Ministère de la santé publique; Bureau du Médiateur pour la défense des droits de l'homme; Bureau de l'aide juridictionnelle; Secrétariat national à la jeunesse; Secrétariat national à la famille; Institut national pour le développement de la femme; police nationale; Cour suprême; Conseil régional de la magistrature; Assemblée législative; partis politiques; ONG; institutions des Nations Unies et autres institutions de coopération	0,8 million de dollars (0,4 million prélevé sur les ressources ordinaires et 0,4 million sur d'autres ressources) <hr/> Total pour la coordination du programme et pour l'assistance : 0,6 million de dollars prélevés sur les ressources ordinaires